



# Protection de captages en Côte-d'Or

## Qui fait quoi ?

### ➤ Gérer les usages et protéger la ressource en eau

#### Une interaction entre acteurs et territoires

L'eau est un bien commun indispensable à la vie. En Bourgogne, de nombreuses ressources en eau sont affectées par les pollutions, qu'il s'agisse de nitrates ou de pesticides. L'exposition potentielle des populations à des risques sanitaires interroge la responsabilité des collectivités. À l'échelle d'un territoire, la préservation de la ressource en eau est l'affaire de tous. Chaque niveau de collectivité territoriale est concerné : communes, groupements de communes, départements et région. Sont également impliquées les structures publiques de la gestion collective : syndicats de production d'eau potable, syndicats mixtes, établissements publics territoriaux de bassin (EPTB), structures porteuses de schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE)... Les programmes de protection de la ressource sont encadrés par les services de l'État et les agences de l'eau. Ils visent l'atteinte du bon état, tel que défini par l'Union européenne dans la directive cadre européenne sur l'eau (DCE).

#### Les structures responsables des captages destinés à la production d'eau potable

Les communes ou structures intercommunales (communautés, syndicats, etc.) responsables des captages destinés à la production d'eau potable sont des acteurs clés de la protection des ressources qu'elles exploitent : elles portent le projet et organisent la concertation avec les acteurs du territoire et les institutions, en lien étroit avec les structures responsables de l'alimentation en eau potable lorsqu'elles sont différentes.

### ➤ Assurer la cohérence des actions de l'amont à l'aval

#### Les agences de l'eau

Les agences de l'eau accompagnent financièrement les collectivités notamment dans leurs actions en faveur de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques.

En déployant des moyens financiers et des outils d'expertise adaptés, elles s'assurent du bon déroulement du schéma directeur d'aménagement et de gestion de l'eau (SDAGE). Celui-ci définit les orientations pluriannuelles (6 ans) de la protection et de la gestion des ressources à l'échelle du grand bassin hydrographique : Rhône Méditerranée Corse, Loire-Bretagne et Seine-Normandie pour les trois grands bassins hydrographiques qui couvrent la Bourgogne. Les agences s'assurent que les programmes d'actions mis en place à l'échelle des bassins versants sont menés en cohérence avec les programmes de mesures associés au SDAGE.

Elles impulsent une politique d'aménagement et de gestion des eaux dans le cadre des SAGE, déclinaisons locales du SDAGE, et initient des démarches concertées en faveur de la gestion de l'eau (contrats de milieux aux échelles diverses : bassins, nappes...) ainsi que des outils spécifiques (contrats globaux pour l'AESN et contrats territoriaux pour l'AELB).

La Côte-d'Or est principalement concernée par les agences Seine-Normandie et Rhône Méditerranée Corse.

#### Contacts :

Agence de l'eau Seine-Normandie (AESN) :

Emilie Rosselin, chargée d'opérations Agriculture (21, 89)  
[rosselin.emilie@aesn.fr](mailto:rosselin.emilie@aesn.fr)

Sophie Morvannic-Hébert, chargée d'opérations Collectivités  
[morvannic-hebert.sophie@aesn.fr](mailto:morvannic-hebert.sophie@aesn.fr)

David Dubois, chargé d'opérations Collectivités (Armançon)  
[dubois.david@aesn.fr](mailto:dubois.david@aesn.fr)

Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse (AERMC) :

Stéphane De Wever, chargé de mission  
[stephane.dewever@eaurmc.fr](mailto:stephane.dewever@eaurmc.fr)

Agence de l'eau Loire-Bretagne (AELB) :

Malory Mesnier, chargée d'interventions (dossiers agricoles et captages prioritaires)  
[malory.mesnier@eau-loire-bretagne.fr](mailto:malory.mesnier@eau-loire-bretagne.fr)

Céline Warot, chargée d'interventions (collectivités dont procédures PPC)  
[celine.warot@eau-loire-bretagne.fr](mailto:celine.warot@eau-loire-bretagne.fr)



## 👉 Protéger la santé des populations et l'environnement : les services de l'État

### Les directions régionales

L'Agence régionale de la santé (ARS) est chargée de définir et mettre en œuvre la politique régionale de santé, en coordination avec les partenaires de ses territoires et en réponse aux besoins de santé de la population. Les actions en faveur de la protection de la ressource en eau sont définies dans le cadre du code de la santé publique et de son plan régional santé environnement (PRSE).

#### Contact :

Diane Molinaro, ingénieur du génie sanitaire

[diane.molinaro@ars.sante.fr](mailto:diane.molinaro@ars.sante.fr)



Le pôle « eau et milieux aquatiques » du service « Biodiversité Eau Patrimoine » de la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) a en charge le respect des politiques de l'eau définies notamment dans le cadre de la DCE et déclinées par l'État français. Il coordonne l'action des services de l'État et de ses établissements publics et participe aux suivis des états qualitatifs et quantitatifs des eaux souterraines et superficielles en vue d'évaluer l'atteinte de leur bon état.

#### Contact :

Adeline Perronneau, chargée de mission Pollutions diffuses

[adeline.perronneau@developpement-durable.gouv.fr](mailto:adeline.perronneau@developpement-durable.gouv.fr)



Le Service régional de l'alimentation (SRAI) de la Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF), en collaboration avec la Chambre régionale d'agriculture de Bourgogne Franche-Comté, pilote le plan Ecophyto 2018 et en coordonne les actions. Ce plan, issu du Grenelle de l'environnement, a pour ambition de réduire l'usage des pesticides en zones agricoles et non agricoles.

#### Contacts :

Aude Trichard, chef de projet régional Ecophyto, DRAAF

[aude.trichard@agriculture.gouv.fr](mailto:aude.trichard@agriculture.gouv.fr)

Céline Buche, animatrice Ecophyto, Chambre régionale d'agriculture

[celine.buche@bourgogne.chambagri.fr](mailto:celine.buche@bourgogne.chambagri.fr)



### Les directions départementales

L'unité santé environnement Côte-d'Or de l'ARS Bourgogne Franche-Comté est chargée, en application du code de la santé publique, par délégation du préfet et pour le domaine des eaux destinées à la consommation humaine :

- de l'instruction des procédures de mise en place des périmètres de protection des captages (DUP - déclaration d'utilité publique) ;
- des procédures d'autorisation de traitement et de distribution d'eau, la protection de la ressource en eau constituant une des missions prioritaires de ces services ;
- de l'organisation et de la mise en œuvre du contrôle de la qualité des eaux de consommation.

Cette dernière action vise notamment à s'assurer que les limites de qualité fixées par la législation sont respectées en tout point du territoire, mais aussi à vérifier que les responsables concernés mettent en œuvre toutes les mesures nécessaires pour maintenir en permanence une eau de qualité conforme au robinet du consommateur.

#### Contact :

Hélène Paillou, ingénieur d'études sanitaires

[helene.paillou@ars.sante.fr](mailto:helene.paillou@ars.sante.fr)

La Direction départementale des territoires de la Côte-d'Or (DDT 21) intervient par l'intermédiaire de ses différents services : le service de l'eau et des risques gère administrativement les dossiers des captages prioritaires (Grenelle et SDAGE) et, à ce titre, se charge de la rédaction et de la mise en œuvre des arrêtés préfectoraux de la démarche ZSCE (zones soumises à contraintes environnementales). Il participe donc à la définition des BAC et accompagne les maîtres d'ouvrage tout au long des différentes phases de l'étude et tout particulièrement dans la définition du programme d'actions. Il exerce également une mission de police de l'eau. Le service économie agricole et environnement des exploitations instruit les dossiers d'aides des mesures agricoles.

#### Contact :

Anne-Céline Bataille, chargée de mission captages prioritaires et pollutions diffuses

[anne-celine.bataille@cote-dor.gouv.fr](mailto:anne-celine.bataille@cote-dor.gouv.fr)



## ➤ Initier et coordonner les actions sur les captages et la ressource en eau

### La Chambre d'agriculture de Côte-d'Or

Le pôle environnement de la **Chambre d'agriculture de Côte-d'Or** intervient auprès des agriculteurs dans la mise en œuvre des mesures réglementaires et de l'ensemble des actions contractuelles en faveur de la protection de la qualité de l'eau. Elle peut également intervenir comme prestataire dans le diagnostic agricole des études BAC, l'élaboration du programme d'actions et l'animation de ce programme.

#### Contact :

Anne Hermant, responsable environnement  
[anne.hermant@cote-dor.chambagri.fr](mailto:anne.hermant@cote-dor.chambagri.fr)



### Les structures porteuses de SAGE ou de contrat de milieu

Le SAGE est un document élaboré autour d'un projet de gestion concertée de l'eau par les acteurs locaux (élus, usagers, associations, représentants de l'État...) réunis au sein de la commission locale de l'eau (CLE). Il doit être compatible avec le SDAGE. Le contrat de milieu (généralement contrat de rivière, mais également de lac ou de nappe) est un outil à l'échelle d'une unité hydrographique cohérente. Issu d'un accord entre les acteurs intéressés, il permet la réalisation d'un programme d'actions volontaires. Il peut venir en déclinaison du SAGE. **L'animateur du SAGE ou du contrat** a pour mission d'organiser la gestion concertée entre tous les acteurs de l'eau du bassin versant concerné.

#### Contacts (hors EPTB Saône et Doubs) :

##### *Syndicat de bassin de l'Ouche :*

Pascal Viart, animateur du SAGE de l'Ouche  
[smeaboa-dijon@wanadoo.fr](mailto:smeaboa-dijon@wanadoo.fr)

Lisa Largeron, animatrice du contrat de bassin de l'Ouche  
[lisa.largeron@ouche.fr](mailto:lisa.largeron@ouche.fr)

##### *Syndicat de bassin de la Vouge :*

Nicolas Boillin, animateur du SAGE de la Vouge  
[bassinvouge@orange.fr](mailto:bassinvouge@orange.fr)

Edouard Lanier, animateur du contrat de bassin de la Vouge  
[elanier.sbv@orange.fr](mailto:elanier.sbv@orange.fr)

Julie Pilosu, animatrice du contrat de la nappe Sud Dijon  
[intercle@orange.fr](mailto:intercle@orange.fr)

##### *Syndicat intercommunal des cours d'eau Châtillonnais*

Audrey Flores, animatrice du contrat Sequana  
[audrey.flores@contrat-sequana.fr](mailto:audrey.flores@contrat-sequana.fr)

##### *Syndicat mixte du bassin versant de l'Armançon*

Lucile Gaillard, animatrice du SAGE de l'Armançon  
[sage@bassin-armancon.fr](mailto:sage@bassin-armancon.fr)

Sara Frey, animatrice du contrat global de l'Armançon  
[cgam@bassin-armancon.fr](mailto:cgam@bassin-armancon.fr)

### Le Service d'écodéveloppement agrobiologique et rural de Bourgogne (SEDARB)

Le **SEDARB** accompagne les collectivités pour intégrer l'agriculture biologique dans leur démarche de protection de l'eau. Il élabore et anime des programmes d'actions à destination des agriculteurs (sensibilisation aux techniques agrobiologiques, accompagnement à la conversion...) et du grand public. Ayant à cœur de transformer une nécessité environnementale en opportunité territoriale, le SEDARB propose des projets globaux qui offrent aux agriculteurs des opportunités nouvelles de production et de valorisation de leurs activités (développement de circuits de proximité, informations sur les différents débouchés...) en Bourgogne, répondant à une demande croissante des consommateurs en produits issus de l'agriculture biologique.

#### Contacts :

Olivier Bouilloux, animateur eau et agriculture biologique (bassin Seine-Normandie)  
[olivier.bouilloux@sedarb.org](mailto:olivier.bouilloux@sedarb.org)

Stéphane Gripon, animateur eau et agriculture biologique (bassin Rhône Méditerranée Corse)  
[stephane.gripon@sedarb.org](mailto:stephane.gripon@sedarb.org)



### Les établissements publics territoriaux de bassin (EPTB)

Les **EPTB** sont des syndicats mixtes regroupant les régions, départements et agglomérations du bassin hydrographique. La Bourgogne bénéficie de trois établissements : l'EPTB Seine Grands Lacs sur le bassin de Seine-Normandie, l'Établissement public Loire sur le bassin Loire-Bretagne et l'EPTB Saône et Doubs sur le bassin Rhône-Méditerranée. Ils ont vocation à définir et impulser des projets et des programmes d'aménagement et de gestion dans les domaines des inondations, des milieux aquatiques et de la ressource en eau.

#### Contacts EPTB Saône et Doubs :

Julien Moreau, animateur du SAGE de la Tille et des contrats de bassin de la Tille et de la Bèze  
[julien.moreau@eptb-saone-doubs.fr](mailto:julien.moreau@eptb-saone-doubs.fr)

Cyrille Bouvier, animateur du contrat de bassin de la Vingeanne  
[cyrille.bouvier@eptb-saone-doubs.fr](mailto:cyrille.bouvier@eptb-saone-doubs.fr)

Stéphane Claudet Bourgeois, animateur du contrat Saône  
[stephane.claudet-bourgeois@eptb-saone-doubs.fr](mailto:stephane.claudet-bourgeois@eptb-saone-doubs.fr)



## Accompagner les communes et leurs groupements

### Le Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté

La réduction des pesticides est un des axes majeurs de la politique environnementale du **Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté**. Dans ce cadre, il propose une assistance financière aux collectivités et aux exploitants agricoles.

Pour plus de détails :

[www.bourgogne-franche-comte.eu](http://www.bourgogne-franche-comte.eu)

région **BOURGOGNE  
FRANCHE-COMTÉ**

### La société d'aménagement foncier et d'établissement rural (SAFER)

Les **SAFER** jouent un rôle majeur dans l'aménagement du territoire rural à travers les études qu'elles mènent (veille foncière, étude de mobilité foncière...) et jusqu'à la réalisation d'opérations foncières (animation, acquisition à l'amiable et par préemption, stockage, revente, échanges...). Les grandes missions d'une SAFER sont :

- dynamiser l'agriculture et les espaces forestiers et favoriser l'installation des jeunes agriculteurs ;
- protéger l'environnement, les paysages et les ressources naturelles ;
- accompagner le développement de l'économie locale ;
- assurer la transparence du marché foncier rural.

Contact :

Daniel Caron, directeur  
départemental de Côte-d'Or  
[d.caron@saferbfc.com](mailto:d.caron@saferbfc.com)



### La Fédération régionale de défense contre les organismes nuisibles (FREDON)

La **FREDON Bourgogne** accompagne les collectivités et les conseille pour réduire l'usage des produits phytosanitaires. Elle évalue les risques induits par l'utilisation de ces produits et met en place des actions permettant de limiter leur utilisation en zones non agricoles. Ainsi, elle aide les collectivités dans le changement de leurs pratiques d'entretien des espaces communaux par la mise en place de plans de désherbage et de gestion différenciée des espaces verts. Elle forme également les agents communaux aux bonnes pratiques de traitement et à l'utilisation de techniques alternatives.

Contact :

Roxane Riou-Fougeras, chargée de mission environnement  
[r-riou@fredon-bourgogne.com](mailto:r-riou@fredon-bourgogne.com)



### Le Conseil départemental de la Côte-d'Or

Le **Conseil départemental de la Côte-d'Or** intervient dans le cadre des procédures réglementaires de déclaration d'utilité publique (DUP) des captages. Il soutient les collectivités compétentes à travers la délégation de maîtrise d'ouvrage des procédures réglementaires (production d'étude et conduite des démarches administratives), l'appui technique et financier aux procédures réglementaires et contractuelles (bassin d'alimentation de captage). Il collabore activement à l'émergence et à la mise en œuvre de ces procédures et assure une coordination avec les différents acteurs du territoire. Le Conseil départemental de la Côte-d'Or a fait de la protection de la ressource en eau un axe prioritaire de sa politique environnementale.

Contact :

Nicolas Cheynet, chargé de mission  
ressources en eau  
[nicolas.cheynet@cotedor.fr](mailto:nicolas.cheynet@cotedor.fr)



### Terre de Liens

L'association **Terre de Liens Bourgogne Franche-Comté** expérimente et diffuse des innovations économiques, juridiques, sociales et environnementales pour la mobilisation de foncier en faveur d'une agriculture respectueuse de l'Homme et de l'environnement. Elle agit concrètement en accompagnant des projets de territoires et en nouant des partenariats avec les collectivités, notamment à travers sa pratique quotidienne du bail rural environnemental. Grâce à ses structures de finance solidaire, son action de maîtrise foncière sur le long terme est complémentaire des interventions des opérateurs fonciers classiques.

Contact :

Jude Spaety, chargé de mission  
[j.spaety@terredeliens.org](mailto:j.spaety@terredeliens.org)



Bourgogne Franche-Comté

Cette fiche pratique a été réalisée par :

dans le cadre du :

financé par :



Contact :

Anne-Cerise Tissot, chargée de mission  
[ac.tissot@alterre-bourgogne.org](mailto:ac.tissot@alterre-bourgogne.org)